

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 16 septembre 2025

09.2025-15	EQUIPEMENTS AQUATIQUES Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « achat d'un robot Clubiner Plus pour la piscine Aqua'Val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société Mariner 3S France, sise 1 rue Claude Chappe – 57070 Metz, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société Mariner 3S France, sise 1 rue Claude Chappe – 57070 Metz, pour l'achat d'un robot Clubiner Plus pour la piscine Aqua'Val Maine d'Aigrefeuille-sur-Maine, pour un montant de 8 747 € H.T. soit 10 496,40 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »